



Coronavirus : La Poste doit prendre ses responsabilités

Combs la Ville, le 5 mars 2020

Alors que le coronavirus continue sa progression dans le monde et en France, nous constatons que les mesures prises sur les lieux de travail sont insuffisantes ou inexistantes, particulièrement à la Distribution alors que les agents sont amenés à avoir des contacts physiques avec les usagers. La fourniture de gel désinfectant en quantité largement insuffisante, aucun masque ni gants de protection, pas plus que de lingettes désinfectantes et aucune mesure de prévention face à la manipulation du courrier, des colis, des PPI et du matériel. Le numéro d'urgence à appeler est à peine mentionné et pas de rappel régulier des consignes de sécurité.

Rappelons que tous les jours nous sommes en contact avec au moins une centaine de personnes et que le smartphone professionnel est potentiellement vecteur de microbes. L'employeur a l'obligation de protéger ses salariés par tous les moyens.

La CGT appelle les postières et les postiers à consigner tous les manquements dans le cahier de CHS-CT qui doit être accessible.

----- Bulletin de contact et de syndicalisation CGT -----

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Grade/classification : Métier :
Service :